



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 1^{er} Juin 2011

Date de la convocation 25 Mai 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.BARRE Berthe, M.FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GOUTTES Gérard, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques, M.MARTINEZ Antoine à M.LACROIX Jean-Claude, M.BRUN Olivier à M.GAIRAUD Francis, M.BAISSE Robert à Mme MIRET Christiane, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard à M.LIEB François, M.SOTO Bernard à BAUDOT Bernard, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine ;</p>

Objet : Modification des statuts du Syndicat Centre Hérault.

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que par délibération du 27 janvier 2011, le Conseil communautaire a rendu un avis favorable à la procédure de modification des statuts du Syndicat Centre Hérault, engagée suite à la révision du périmètre de collecte de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

La Sous Préfecture de Lodève a émis des observations concernant cette modification.

En effet, les communes qui ont signée une convention de prestation de service avec une Communauté de Communes ne doivent pas apparaître dans l'Article 1 – Constitution du Syndicat Centre Hérault, des statuts du Syndicat Centre Hérault.

Étaient concernées lors du lancement de cette procédure de modification statutaire, les communes de Saint Félix de Lodez et de Lacoste, alors en convention avec la Communauté de Communes du Clermontais.

Par conséquent, il convient de modifier l'Article 1. Il est proposé le texte suivant :

« Article 1 : Constitution du Syndicat :

En application des Articles L.5.211, 5.212 et 5.711 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est crée entre les établissements publics :

Communauté de Communes 'Vallée de l'Hérault' (en remplacement du SICTOM de Gignac-Aniane) :

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2001-1-5407 du 28 Décembre 2001.

Aniane, Arboras, Argelliers, Aumelas, Bêlarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, La Boissière, Lagamas, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Popian, Pouzols, Puechabon, Puilacher, St André de Sangonis, St Bauzille de la Sylve, St Guilhem le Désert, St Guiraud, St Jean de Fos, St Pargoire, St Paul et Valmalle, St Saturnin, Tressan, Vendémian.

Communauté de Communes Lodévois et Larzac (en remplacement du Syndicat Mixte de Collecte des ordures ménagères de Lodève-Le Caylar) :

Vu les Arrêtés Préfectoraux N° 2008-1-2919 du 10 Novembre 2008
N°2008-1-3066 du 27 Novembre 2008

Celles, Fozières, Lauroux, Lavalette, La Vacquerie, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Lodève, Pegairolles de l'Escalette, Poujols, Romiguières, Roqueredonde, St Etienne de Gourgas, St Jean de la Blaquièrre, St Maurice de Navacelles, St Michel, St Pierre de la Fage, St Privat, Sorbs, Soubes, Soumont, Usclas du Bosc, Olmet Villecum.

Communauté de Communes du Clermontais (en remplacement du SIRTOM de Clermont l'Hérault) :

Vu les Arrêtés Préfectoraux N°98-1-1110 du 10 Avril 1998
N°2000-1-1038 du 14 Avril 2000
N°2000-1-4254 du 21 Décembre 2000

Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Ceyras, Liausson, Lieuran Cabrières, Mérifons, Mourèze, Nébian, Paulhan, Péret, Octon, Salasc, Usclas d'Hérault, Valmasclé, Villeneuve.

Un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de Syndicat de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Hérault, dénommé Syndicat du Centre Hérault».

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat Centre Hérault telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 Juin 2011